

# AUDACIA PME CROISSANCE

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 37.000 €  
Siège social : 58 rue d'Hauteville – 751010 Paris  
839 121 522 RCS Paris

## DOCUMENT D'INFORMATION CLÉ

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

**Produit** : AUDACIA PME CROISSANCE (SA)

**Code ISIN** : N/A

**Société de gestion** : Audacia, SAS au capital de 457 000 euros, dont le siège social est situé 58 rue d'Hauteville, 75010 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 492 471 792, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-09000025, et membre de l'Association Française de Gestion – Site internet : <https://www.audacia.fr> – Tél : 01 56 43 48 00

**Visa AMF** : visa n°20-439 du 4 septembre 2020

**Date de production du document** : 5 septembre 2020

**Avertissement** : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### EN QUOI CONSISTE LE PRODUIT ?

**Type** : Bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») émis par Audacia PME Croissance donnant droit à la souscription d'actions de préférence (les « **ADP** ») d'Audacia PME Croissance.

**Objectifs** : Audacia PME Croissance a été constituée pour une durée de 11 années à compter de sa date d'immatriculation, soit jusqu'au 2 mai 2029.

Audacia PME Croissance est une société holding ayant pour objet de prendre des participations minoritaires d'ici le 31 décembre 2020 au capital de petites et moyennes entreprises éligibles (le(s) « **PME Éligible(s)** ») aux dispositions de l'article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts (le « **Dispositif Fiscal** »).

Plus précisément, Audacia PME Croissance augmentera son capital afin de lui permettre de disposer des fonds nécessaires pour participer au financement de PME Éligibles de tous secteurs d'activités autre que ceux exclus par le Dispositif Fiscal, et notamment des secteurs suivants : agro-alimentaire, biens de consommation, restauration, hôtellerie, industrie, services ; étant entendu que certains secteurs pouvant être particulièrement impactés par la pandémie de Covid-19, Audacia PME Croissance s'efforcera à ce que les sociétés dans lesquelles elle investira, quel que soit le secteur concerné et même si l'analyse approfondie réalisée par Audacia conclut que le risque lié au Covid-19 semble limité, aient les capacités suffisantes pour se développer dans leur marché. Si la capacité d'investissement d'Audacia PME Croissance dépendra nécessairement du montant collecté, celle-ci envisage de créer un portefeuille de 3 à 60 sociétés.

Pour ce faire, Audacia PME Croissance lève des capitaux auprès d'investisseurs personnes physiques souhaitant bénéficier, en contrepartie de leur souscription d'une réduction d'impôt sur le revenu (l'« **IR** ») prévue par le Dispositif Fiscal, fixée à 25% des versements effectués, sous réserve de la conservation des ADP Audacia PME Croissance jusqu'au 31 décembre 2025, et du non-remboursement de leurs apports avant le 31 décembre 2027. En conséquence, la durée de placement recommandée est d'au moins 7 années à compter du 31 décembre 2020.

**Investisseurs de détail visés** : Ce produit est réservé aux investisseurs personnes physiques redevables de l'IR.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux personnes qui ont réalisé des souscriptions dans d'autres produits ouvrant droit à une réduction d'IR, dès lors que (i) les versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en application du Dispositif Fiscal sont retenus dans la limite annuelle de 50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et de 100 000 euros pour les contribuables mariés ou liés par un PACS soumis à imposition commune, et que (ii) le montant maximum de réduction annuelle d'IR dont ils peuvent bénéficier au cours de la même année, est plafonnée à dix mille (10 000) euros en application de l'alinéa 1 du 1 de l'article 200-0-A du Code Général des impôts, quand bien même l'avantage fiscal obtenu dans le cadre du Dispositif Fiscal peut être reporté sur l'IR dû au titre des quatre années suivantes.

**Détail de prestations d'assurance offertes** : N/A

**Annulation de l'offre** : Si au plus tard à la date du 23 décembre 2020 (soit à l'issue du délai de rétractation faisant suite à l'agrément des BSA par le conseil d'administration du 21 décembre 2020 minuit), le montant total des souscriptions est inférieur à un million (1 000 000) d'euros, l'augmentation de capital d'Audacia PME Croissance sera annulée, sans frais pour le souscripteur, qui se verra restituer dès le 26 décembre 2020, le montant de sa souscription.

## PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT ?

### Indicateur de risques

A risque plus faible (axé sur la sécurité)  
Rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé (haute tolérance au risque)  
Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Audacia PME Croissance présente un risque élevé de perte en capital, notamment du fait de l'investissement en titres non cotés sur un marché réglementé. En conséquence, sur une échelle de risque allant de 1 à 7, la case 7 semble la plus pertinente pour matérialiser le degré de ce risque.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de vie d'Audacia PME Croissance jusqu'à la clôture de sa liquidation.

Vous ne pourrez pas sortir du produit avant l'échéance.

**Risque de perte totale ou partielle en capital et d'illiquidité** : il existe un risque que vous ne soyez pas remboursé en tout ou partie du capital investi au terme de la durée de vie d'Audacia PME Croissance, ce qui correspond au risque normal supporté par un investisseur en capital. Audacia PME Croissance ayant vocation à prendre des participations non cotées sur un marché réglementé, elle pourra éprouver des difficultés à céder ses participations dans les délais et aux niveaux de prix souhaités, malgré les termes contractuellement définis en amont au sein de la documentation juridique de l'investissement dans les PME.

**Autres risques** : pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez vous référer à la section 3 du II du Prospectus.

### Scénarios de performances

Les scénarios ci-dessous, en % de la valeur initiale, ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective. Ils montrent les sommes que vous pourriez obtenir à la liquidation d'Audacia PME Croissance, en fonction des différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1 000 euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer à d'autres produits.

Évolution de la valeur des actions ordinaires des PME sous-jacentes	Montants totaux, sur toute la durée de vie du fonds (y compris prorogation) ou sur la durée maximale de détention des titres de capital ou donnant accès au capital du fonds par le souscripteur, pour un montant initial de 1 000 ADP Audacia PME Croissance souscrites			
	Montant initial des actions souscrites	Total des frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrées) *	Impact du « Carried Interest » **	Total des distributions et remboursements au bénéfice du souscripteur d'actions ou titres de capital ou donnant accès au capital lors de la liquidation (nettes de frais)***
Scénario pessimiste : 50%	1 000	300	N/A	200
Scénario équilibré : 100%	1 000	300	N/A	700
Scénario moyen : 150%	1 000	300	N/A	1 300
Scénario optimiste : 250%	1 000	300	N/A	1 300

\* Les frais sont plafonnés à 30% TTC du montant des souscriptions, (i) dont maximum 25% TTC du montant total des souscriptions seront facturés directement à Audacia PME Croissance, le reliquat (5% TTC maximum) étant facturé sous forme de frais de conseil dans la mise en place de l'investissement par Audacia aux participations. Audacia s'engage à ne plus prélever de frais à compter de l'atteinte du plafonnement mentionné et à fournir le même niveau de prestation postérieurement à l'horizon de liquidité envisagée.

\*\* Audacia PME Croissance n'a pas mis en place de mécanisme de carried interest.

\*\*\* Sur la base d'une valorisation des actions de préférence égale à 1,3x leur valorisation d'entrée. La performance des ADP Audacia PME Croissance est plafonnée. Sur la base des hypothèses de performance des actions ordinaires des PME sous-jacentes (colonne de gauche), le souscripteur ne pourra bénéficier que des distributions indiquées dans la colonne de droite.

Les chiffres indiqués ci-dessus sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Avertissement** : il n'est pas certain ni garanti que ces scénarios se réalisent, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### Que se passe-t-il si la société de gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Audacia PME Croissance est une société holding entrant dans la catégorie des 'Autres FIA' de capital investissement, géré par Audacia, société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers. Audacia doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. En cas de défaillance d'Audacia PME Croissance entraînant son incapacité de s'acquitter de ses obligations, il est possible que vous perdiez la totalité de votre investissement. Votre perte ne serait pas couverte par un système d'indemnisation des investisseurs ou un régime de garantie. Le remboursement de votre investissement, la performance, et le retour sur votre investissement ne sont en aucun cas garantis.

### Que va me coûter cet investissement ?

Les investisseurs ne pouvant pas sortir avant la liquidation finale du produit, il n'est pas possible de chiffrer l'impact des coûts totaux sur la réduction du rendement lors d'une sortie anticipée.

**Coûts au fil du temps** : il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils en investissement vous facture des coûts supplémentaires. Dans ce cas, cette personne vous en informera et vous présentera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

**Composition des coûts** : le TFAM gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre (i) le total des frais et commissions prélevés sur toute la durée de vie d'Audacia PME Croissance, et (ii) le montant des souscriptions initiales totales. Le tableau ci-après présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM :

Catégorie agrégée de frais*	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	N/A	N/A
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement *	3,33% TTC	1,11% TTC
Frais de constitution	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion
Frais de gestion indirects	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion
<b>TOTAL</b>	<b>3,33%</b> <b>= valeur du TFAM-GD maximal</b>	<b>0,89%</b> <b>= valeur du TFAM-D maximal</b>

\* Rappel de l'horizon temporel utilisé : 9 ans

\*\* Les frais sont plafonnés à 30% TTC du montant des souscriptions, (i) dont maximum 25% TTC du montant total des souscriptions seront facturés directement à Audacia PME Croissance, le reliquat (5% TTC maximum) étant facturé sous forme de frais de conseil dans la mise en place de l'investissement par Audacia aux participations. Audacia s'engage à ne plus prélever de frais à compter de l'atteinte du plafonnement mentionné et à fournir le même niveau de prestation postérieurement à l'horizon de liquidité envisagée.

Pour plus d'informations sur les frais, vous pouvez vous référer au paragraphe 18.1.4 du II du Prospectus.

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est d'au moins 7 années à compter du 31 décembre 2020, compte-tenu des conditions imposées par le Dispositif Fiscal.

En effet, vous pourrez céder vos ADP Audacia PME Croissance à un tiers à tout moment, sous réserve que (i) les ADP Audacia PME Croissance souscrites soient détenues au moins jusqu'au 31 décembre 2025 et qu' (ii) Audacia PME Croissance ne procède pas au remboursement de votre apport avant le 31 décembre 2027. A défaut, la réduction fiscale obtenue au titre de votre souscription à Audacia PME Croissance pourra être remise en cause par l'administration fiscale.

En conséquence, vous êtes en principe bloqués au capital d'Audacia PME Croissance jusqu'au 31 décembre 2027. Il convient de souligner qu'au cours du premier trimestre de l'année 2028, le conseil d'administration d'Audacia PME Croissance prévoira de convoquer une assemblée spéciale au cours de laquelle il sera proposé aux actionnaires de voter une réduction de capital afin de leur restituer les sommes disponibles à cette date.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant le produit ou la conduite de la société de gestion peut être soumise à la société de gestion à l'adresse suivante :

- Par courrier, à l'adresse suivante : Audacia – 58 rue d'Hauteville – 75010 Paris
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : [reclamation@audacia.fr](mailto:reclamation@audacia.fr)
- Par téléphone, au numéro suivant : 01-56-43-48-00

La société de gestion s'engage d'une part, à accuser réception de la réclamation dans un délai de dix jours ouvrables, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai et d'autre part, à répondre à la réclamation dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception de celle-ci, sauf circonstances particulières dûment justifiées. La société de gestion répondra à toutes demandes d'information des clients sur le déroulement du traitement de leurs réclamations.

Parallèlement à cette procédure de traitement interne des réclamations par la société de gestion, et en cas d'insatisfaction des réponses apportées à leurs réclamations, vous pourrez saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers :

- Par courrier, à l'adresse suivante : Médiateur – Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02
- Par courrier électronique, en remplissant directement sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers le formulaire de demande de médiation figurant à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org> – rubrique « médiateur »

### Autres informations pertinentes

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le produit : le Document d'Information Clé (DIC) et le Prospectus d'Audacia PME Croissance seront accessibles sur simple demande faite auprès de la société de gestion. Ces documents pourront vous être adressés sous forme électronique. Ils seront également consultable sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.audacia.fr>.

Fiscalité : Une souscription au capital d'Audacia PME Croissance a vocation à vous permettre de bénéficier sous certaines conditions, de la réduction d'IR prévue par le Dispositif Fiscal. L'éligibilité à ladite réduction d'impôt dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement, de la durée de détention des titres, ainsi que de la situation personnelle de chaque souscripteur.

Informations contenues dans le DIC : La responsabilité de la société de gestion ne pourra être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes de la documentation légale et réglementaire d'Audacia PME Croissance. Le Prospectus d'Audacia PME Croissance a été visé par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour de la date d'édition du présent document.

Politique d'engagement actionnarial : Vous pouvez consulter le document relatif à la politique d'engagement actionnarial de la société de gestion sur simple demande faite auprès de la société de gestion.